

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NANT

Séance du 28 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15    Quorum : 8    Présents : 9    Votants : 11    Procurations : 2

Date de convocation : 24 mars 2025

Date d'affichage : 24 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit mars à 17h00,

Le Conseil Municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOL, Maire.

Étaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Claude AROCAS, Michèle BARASCUD, Yvan BOUAT, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Christian JULIAN, Jean-François GALLIARD

Était absent : Lionel CAYRON – Magali COULET – Paulette FOURNIER – Virginie GOVIGNON – Sabine THOMAS

Représentés :

- Magali COULET par Christian JULIAN
- Yvan BOUAT par Jean-François GALLIARD (Yvan BOUTA quitte la séance à 18h30).

Objet : Echange domaine public voie communale / propriété CABANES Gisèle

**Délibération n° 2025-21**

Monsieur le Maire expose au Conseil que suite à un bornage réalisé par Madame Gisèle CABANES sur ses parcelles C72, C73 et C374 situées aux Liquisses hautes, il a été constaté que le voie communale n° 5 reliant les Liquisses à l'Hospitalet du Larzac empiète sur une partie de ses propriétés.

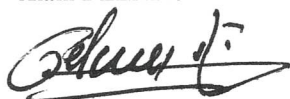
Monsieur le Maire demande donc au Conseil municipal de régulariser cette situation par un échange avec la parcelle X162 de 170 m<sup>2</sup>, actuellement propriété de la commune.

Où cet exposé, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser cet échange.

**Délibération adoptée à 11 voix pour.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance  
Alain DELMAS



Fait à NANT, le 28 mars 2025

Le Maire,  
Richard FIOL



Transmis au représentant de l'Etat le : .....

Publié le : ..... 03 AVR. 2025 .....

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : <https://www.telerecours.fr>